

Compte rendu de la séance du jeudi 26 août 2021 à 20 heures

Présents : Daniel CHEVALEYRE, Thierry FONTY, Fabienne JUILLARD, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Claire SERRE, Marie-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE

Absents : Mickaël FERRIE

Représentés : BRUNNER Elodie à JUILLARD Fabienne, DANIS Isabelle à SERRE Claire, FRAISSE Thomas à JUILLARD Fabienne, GOULESQUE René par LACOUR Bernard, GUILLOT Stéphanie à CHEVALEYRE Daniel, PASQUET Georges à CHEVALEYRE Daniel

Secrétaire de la séance : Bernard LACOUR

Approbation du compte rendu du CM du 26 mai 2021.

Approbation du cahier de prescriptions du Camping de La Tarentaine

Approbation du Conseil Municipal du cahier de prescriptions mis à jour suite aux différentes réunions faites avec la sous commission départementale pour la sécurité des terrains de camping.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'exception de Claire SERRE qui s'abstient approuve le cahier de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation du Camping "La Tarentaine"

Adhésion à la commune d'Arches à la CCSA

Il est donné connaissance au Conseil Municipal la délibération de la Communauté de Communes Sumène Artense du 15 Avril 2021 sollicitant l'avis du conseil municipal de toutes les communes adhérentes à la CCSA concernant l'adhésion de la commune d'ARCHES au sein de la CCSA.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la demande d'adhésion de la commune d'ARCHES à la Communauté de Communes Sumène Artense.

Approbation du rapport annuel 2021 de la CLECT

Le maire informe l'assemblée que, suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la communauté de Communes Sumène Artense, tout nouveau transfert de compétences doit donner lieu à une évaluation des charges correspondantes par la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)

L'année 2021 n'a pas vu de mise en place au niveau intercommunal de nouvelle compétence.

Une erreur matérielle s'est produite pour la commune de Saignes en 2020.

L'attribution de compensation négative a été portée à 7 783.00 € en lieu et place de 7 333.00 € il y a donc un rattrapage à prendre en compte de 450 €. Il s'agit de porter l'attribution de compensation négative de la commune de Saignes pour l'année 2021 à 6 883.00 €.

La conseil Municipal à l'unanimité approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 6 juillet 2021

Modification du RIFSEEP

Validation par le CM du nouveau Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à l'attention des contractuels ayant une ancienneté de + de 12 mois consécutifs.

Création Postes Adjoint Technique Principal 1ère classe et Agent de Maîtrise Principal

Dans le cadre de la promotion interne au sein de leur grade, 2 agents remplissant les conditions peuvent y prétendre. Le CM approuve à l'unanimité la modification des postes de ces 2 agents et par conséquent de créer à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- * un poste d' Adjoint Technique Principal 1ère Classe à Temps complet
- * un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet

Contrat pour Accompagnement Cantine et Garderie

Comme chaque année, il est nécessaire de prévoir un agent contractuel (11heures hebdomadaire) pour la période scolaire. En effet, cette personne serait principalement affectée à l'accompagnement des enfants de la maternelle à la cantine, surveillance certains jours à la garderie et éventuellement du remplacement de ménage

Après divers échanges , concernant l'intérêt de faire des CDD en changeant de personnes, il est décidé à l'unanimité de ne pas faire de contrat pour l'année scolaire. Il sera fait un contrat allant jusqu'au 31 décembre 2021.

Emplois saisonniers 2021 prolongation contrat CAMPING

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement du camping, il y a lieu de prolonger un des contrats des agents affectés au camping, jusqu'au 15 Septembre 2021

Tarifs Cantine Scolaire à partir de la rentrée scolaire 2021/2022

Les nouveaux tarifs de la cantine scolaire à l'unanimité seront :

- Repas Elève : 2.70 €
- Repas Adulte : 6.10 €
- enfant ayant un PAI avec un panier repas : 1.20 €
- stagiaire, service civique, AESH : 3.10 €

EP Place de Marchal

Des travaux de modification d'éclairage public sur la place de Marchal peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 2 900.00 €.(50% des travaux seront à la charge de la commune)
Le Conseil Municipal, à l'exception de *Thierry FONTY (contre), de Marie-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE, Claire SERRE, Isabelle DANIS (abstentions)* donne son accord.

Subventions 2021 aux associations

Certaines associations qui ne l'avaient pas encore fait ont sollicité une subvention de fonctionnement pour l'année 2021.

Les demandes faites sont les suivantes :

- FCA 4 500.00 €
- Association TERRALHA 300.00 €
- Comité des Fêtes 300.00 €

Attribution à l'unanimité :

- Football Club Artense 500.00 €
- Association TERRALHA 300.00 €
- Comité des Fêtes de Champs 300.00 €

Locations Bâtiments communaux

Locations à partir du 1^{er} Juillet 2021 :

T2 au 6 place de l'Eglise à DURIF Sylvain pour un montant de 297.00 € + 32.00 € charges

Studio au 6 Place de l'Eglise à DURIF Céline pour un montant de 155.00 €+ 25.00 € charges

Vente terrain Biens de section Jallendrieux 115A855 Avis de M. le Préfet

Suite aux remarques effectués par le contrôle de légalité concernant la délibération du 26 Mai 2021,

Qu'en l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat, statue par arrêté motivé, sur le changement d'usage ou la vente. le Conseil Municipal à l'unanimité :

- sollicite l'avis de M. le Préfet afin de valider ce projet pour lequel le Conseil Municipal a émis un avis favorable concernant la vente de ce bien de section au profit de M. FAUCHER GARROS Guillaume, de la parcelle cadastrée 115A 855 d'une contenance de 04a 04 ca au prix de 0.50 € le m².

Vente terrain Biens de section Jallendrieux 115A 231 Avis de M. le Préfet

Suite aux remarques effectués par le contrôle de légalité concernant la délibération du 26 Mai 2021,

Qu'en l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat, statue par arrêté motivé, sur le changement d'usage ou la vente le Conseil Municipal à l'unanimité :

- sollicite l'avis de M. le Préfet afin de valider ce projet pour lequel le Conseil Municipal a émis un avis favorable concernant la vente de ce bien de section au profit de M. FAUCHER GARROS Guillaume, de la parcelle cadastrée 115A 231 d'une contenance de 00a 48 ca

Infos et questions diverses

- Convention prise avec le SDIS du cantal pour les sapeurs pompiers volontaires. Afin de faciliter les plages de disponibilité des sapeur ponpiers volontaires, la commune s'engage à prendre en charge les coûts de cantine et garderie des enfants dont les parents sont partis en intervention

- Mise en place d'un contrat sanitaire lors de l'utilisation ou location des salles de la Mairie.

- Voir pour les cloches de Marchal (Angelus) un devis avait été demandé (à vérifier)

- Eclairage public ne fonctionne pas à Perols et Fontaneyre (à signaler au secrétariat))

Séance levée à 23 heures 05.